



Nous pouvons vous aider !

- ✓ Des contacts de maîtres d'ouvrages déjà engagés
- ✓ Les différents points clefs au démarrage de votre projet
- ✓ Les différentes méthodes existantes pour construire en bois local
- ✓ Exprimer ensemble vos attentes (programme, concours, etc.)
- ✓ Aider au choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre apte à intégrer vos choix
- ✓ Vous soutenir pour impulser une dynamique entre les entreprises retenues

Besoin de conseils ou de renseignements ?

Contact : Fédération nationale des communes forestières
 13, rue du général Bertrand 75007 PARIS
 Tél. 01 45 67 47 98
 info@fncofor.fr



Le programme "100 constructions publiques en bois local" est soutenu par l'Etat et l'interprofession France Bois Forêt



Des collectivités qui s'engagent pour une construction durable.

création graphique : WWW.LLA-COX.COM 04.79.71.33.05 crédits photos : Vincem Rocques Architecte / Bois des Alpes / Communes Forestières de Rhône-Alpes - Marc Jean Robert





Que vous soyez, comme les maires des communes forestières, propriétaires de forêts ou non, utiliser la ressource locale vous apparaît de plus en plus comme une évidence. Des solutions existent pour valoriser les bois de vos territoires dans vos projets de construction.

Profitez de l'expérience de collectivités pionnières qui se sont engagées dans la construction en bois local, de l'accompagnement d'un réseau national d'élus, de techniciens compétents et réussissez à votre tour un projet innovant et démonstratif.

Construisez en bois local !

- ✓ **Pour l'emploi de vos territoires**
500 000 emplois dans la filière forêt-bois (dont 50% en zone rurale)
300 m³ de bois valorisés = 1 emploi non délocalisable
- ✗ **Contre le réchauffement climatique**
1 m³ de bois utilisé dans le bâtiment représente :
1 tonne de CO₂ stockée et 0,7 tonne de CO₂ substituée
- ✓ **Pour la compétitivité de vos entreprises**
Adoption d'une démarche qualité
Création de valeur ajoutée
- ✗ **Contre la dépendance énergétique**

Votre projet...

① Vous représentez

- L'État ou l'un de ses établissements publics oui
- Une collectivité territoriale ou l'un de ses établissements publics oui
- Un autre maître d'ouvrage parmi ceux énumérés à l'article 1 de la loi n°85-704 du 12/07/1985 dite « loi MOP » oui

② Vous adhérez

- Vous êtes adhérent à la Fédération nationale des communes forestières oui

③ Vous réalisez

- Un bâtiment neuf oui
- Une extension de bâtiment existant oui
- La rénovation d'un bâtiment ancien oui

④ Votre projet valorise du bois local, feuillu ou résineux

oui

⑤ Vous souhaitez allier modernité et performance

oui

avec des entreprises qui vous garantissent des produits de qualité

